



AVIS PUBLIC

Règlement numéro 618-2023 relatif au Règlement général G300 applicable par la Sûreté du Québec

Par la présente est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue le 5 décembre 2023, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 618-2023 relatif au Règlement général G300 applicable par la Sûreté du Québec.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit Règlement au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot aux heures régulières d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 6 décembre 2023.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière